

Bruxelles, le 14 février 2022
(OR. en)

5592/22

CO EUR-PREP 1

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Réunion du Conseil européen (24 et 25 mars 2022) – Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et la présidente de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion visée en objet.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

I. COVID-19

Le Conseil européen examinera la situation épidémiologique et en matière de vaccins et poursuivra les efforts de coordination déployés pour faire face à la pandémie de COVID-19. Il reviendra en outre sur la coopération internationale concernant la gouvernance mondiale en matière de santé ainsi que sur la question de la solidarité.

II. SECURITE ET DEFENSE

Le Conseil européen tiendra un débat stratégique sur la sécurité et la défense. Il sera invité à marquer son accord sur la boussole stratégique.

III. SEMESTRE EUROPÉEN

Le Conseil européen examinera les priorités pour le Semestre européen 2022 et sera invité à approuver la recommandation concernant la politique économique de la zone euro.

IV. RELATIONS EXTERIEURES

En fonction de l'actualité, le Conseil européen pourrait se pencher sur des questions de politique étrangère spécifiques.

p.m.: énergie
